

France-Corée, des défis communs

Une délégation du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire s'est rendue en Corée du Sud les 19 et 20 juin 2024, à l'occasion de la 4^e réunion du comité de coopération agricole franco-coréen.



Des représentants des directions d'administration centrale du Ministère français de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire se sont rendus à Sejong en Corée du Sud afin de

rencontrer leurs homologues du Ministère coréen de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales à l'occasion de la 4^e réunion du comité de coopération agricole franco-coréen. Initié en 2011 et reconduit en 2018 puis 2019, ce comité a pour objectif de croiser les regards sur les contextes, enjeux et politiques publiques agricoles et sanitaires des deux pays.

Des politiques agricoles face à des défis communs

La France et la Corée du Sud font face à des défis communs dans le domaine agricole, que ce soit en matière de

sécurisation du revenu des agriculteurs (la Corée souligne un décrochage, ces dernières années, des revenus des ménages agricoles par rapport aux ménages urbains), de sécurité et de souveraineté alimentaires (la Corée vise une augmentation de ses taux d'auto-suffisance en céréales et soja), d'adaptation des systèmes agricoles au changement climatique couplée à un objectif de neutralité carbone, ou de renouvellement des actifs agricoles (la part des plus de 65 ans représentaient 44% des agriculteurs coréens en 2018 contre 5% en 1970) et d'attractivité des zones rurales afin de limiter la déprise agricole.

En particulier, la partie coréenne a pu mettre en avant sa politique de revitalisation rurale, tandis que la partie française a présenté l'organisation de l'enseignement agricole en France qui forme près de 210 000 jeunes par an, de la 4^{ème} au doctorat, à plus de 200 métiers du vivant.

Perspectives de collaboration en recherche et innovation agricole

Cette rencontre a permis de réaliser un état des lieux des écosystèmes de recherche et d'innovation agricole dans les deux pays. En matière de recherche agricole, l'accord d'association de la Corée du Sud à Horizon Europe devrait être officiellement signé au second semestre 2024, permettant à la Corée de participer pleinement au programme à partir de 2025 et de faciliter les collaborations entre chercheurs des deux pays. Des rapprochements sont en cours entre l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) et la *Rural Development Administration* (RDA). En matière d'innovation agricole, pour répondre aux défis combinés du changement climatique, de la pénurie de main d'œuvre et de la diminution des surfaces agricoles cultivées, le ministère coréen en charge de l'agriculture table en particulier sur le développement du *smart farming* – de l'agriculture intelligente. Ce concept rejoint celui, proposé par l'Organisation de Coopération et de Développement

Economique (OCDE), de transformation numérique de l'agriculture. A ce titre, le ministère coréen a manifesté de l'intérêt pour le réseau de 215 start-ups françaises de l'AgriTech et de la FoodTech, avec lesquelles des collaborations franco-coréennes pourraient être envisagées à terme.

Embellies en matière d'accès au marché et maintien d'ouverture des marchés

Les représentants des deux ministères ont pu se réjouir de la résolution, en ce premier semestre 2024, de dossiers sanitaires emblématiques, avec la réouverture du marché coréen à la viande bovine française (qui s'était fermé au début des années 2000 à la suite de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine) et l'ouverture du marché de l'Union européenne à la soupe Samgyetang coréenne. Cette réunion du comité de coopération agricole a permis d'acter et finaliser la réouverture effective du marché coréen à la viande bovine française issue d'animaux de moins de 30 mois : 7 premiers établissements français ont été agréés par les autorités coréennes à la suite d'un audit réalisé au mois d'avril, et les parties coréenne et française ont validé le modèle de certificat sanitaire qui accompagnera les marchandises. Par ailleurs, s'agissant de la filière porcine, les deux parties se sont accordées sur une révision du certificat sanitaire pour l'exportation de viande porcine française vers la Corée, prenant en compte les modalités d'accord de zonage relatif à la peste porcine africaine – de quoi permettre le maintien des exportations de viande porcine à partir de zones non touchées en cas d'apparition de la maladie en France.

Ces deux livrables constituent des avancées notoires pour l'accès au marché coréen. Mise à mal depuis de nombreuses années par l'embargo sur le bœuf, la relation sur les sujet sanitaires et phytosanitaires (SPS) est désormais très favorable, débarrassée de cet irritant majeur, et s'appuie par ailleurs sur des outils robustes (reconnaissance du zonage,

acceptation de la vaccination) pour le maintien des flux de la France vers la Corée.

Les échanges du comité de coopération agricole ont été complétés par une visite de terrain aux quarantaines animale et végétale de l'aéroport international d'Incheon, où les services coréens ont pu présenter notamment les modalités de contrôle renforcé sur les bagages des passagers, avec le recours à des chiens détecteurs et à des installations rayons X pour prévenir l'introduction de maladies animales ou végétales.

En marge du 4^e comité de coopération agricole franco-coréen, des échanges complémentaires avec des représentants professionnels et avec la Délégation de l'Union européenne

En marge de la rencontre entre ministères, la délégation française a eu l'opportunité d'échanger, en présence de l'Ambassadeur, avec les représentants d'entreprises françaises présentes en Corée, d'importateurs de produits français, ainsi qu'avec les équipes locales de Business France et de Hopscotch Season. Ces échanges ont été l'occasion d'évoquer les opportunités et défis du marché coréen, notamment en lien avec la réouverture des marchés à la viande bovine française. Une rencontre a également été organisée avec la Délégation de l'Union européenne à Séoul, afin de faire un partage d'informations et d'ainsi favoriser une action française coordonnée avec celle menée à l'échelon européen.

Crédit photo de tête : Sejong CITY x CITY Catalogue BETA

Contact : Anne-Laure ROY, chargée de mission Asie – Bureau des relations européennes et de la coopération internationale – DGER (MASA), anne-laure.roy@agriculture.gouv.fr

L'Enseignement agricole résolument européen

L'Europe et l'international sont au coeur de l'enseignement agricole grâce au programme Erasmus+. L'engagement dans les projets déposés auprès de la Commission européenne, via l'Agence française Erasmus+, permet de financer de multiples partenariats et des mobilités pour les jeunes.

Depuis la mise en place en 1987 du programme destiné à soutenir l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport en Europe, le mot – clé » Erasmus » est devenu un exemple de réussite européenne. Le périmètre des échanges, initialement réservés aux étudiants et enseignants et limités au niveau européen, s'est peu à peu élargi. Dénommé » Erasmus + » depuis 2014, le programme soutient aujourd'hui une large gamme d'actions, qui permettent à leurs bénéficiaires d'accroître leurs compétences et leur employabilité en découvrant d'autres manières d'apprendre, de travailler et d'innover, au niveau européen et international.

Les différents secteurs de l'enseignement agricole, en particulier l'enseignement scolaire, l'enseignement et la formation professionnels et l'enseignement supérieur, sont concernées par les actions financées. Le budget Erasmus + en 2024 est de 4,3 milliards d'euros.

Le développement d'une identité agricole européenne

Dans l'enseignement agricole français, l'intérêt des mobilités et des partenariats européens et internationaux est

aujourd'hui une évidence, que ce soit pour les élèves, les apprentis, les étudiants ou les adultes en formation. Les établissements ont pleinement intégré cette dimension dans leur approche pédagogique et éducative, donnant ainsi corps à la stratégie du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Ils jouent un rôle actif dans la construction de l'espace européen de l'enseignement et dans le développement d'une citoyenneté et d'une identité agricole européenne.

Premiers résultats prometteurs

Cette mobilisation est le fruit d'une collaboration efficace et quotidienne entre le Ministère et l'Agence Erasmus +, ainsi que du travail des réseaux de l'Enseignement agricole dédiés aux projets européens. Les exemples de projets Erasmus + dans l'enseignement agricole sont nombreux et les premiers résultats chiffrés à mi – parcours sont très encourageants.

On peut d'ores et déjà indiquer que sur l'année scolaire 2022 – 2023, plus de 10 000 jeunes de l'enseignement agricole ont bénéficié du soutien du programme pour une mobilité de stage ou d'étude. On note également la belle place occupée par la voie professionnelle, l'enseignement agricole étant à l'origine d'un quart des mobilités françaises de ce secteur .

Des valeurs communes

Si ce programme est efficacement investi par les acteurs de l'enseignement et de la formation agricoles, c'est parce que nos valeurs et nos priorités sont en parfaite cohérence : l'inclusion, l'éducation à la citoyenneté, la transformation numérique, l'adaptation au changement climatique et plus largement l'accompagnement des transitions.

Un atout pour l'enseignement agricole !

Les opportunités qu'offre le programme Erasmus + sont autant d'encouragements à faire le choix d'un parcours vers les métiers du Vivant. Ces métiers recrutent chaque année plus de

100 000 personnes, et attendent cette nouvelle génération de professionnels formés dans nos établissements : motivés, passionnés, ouverts sur l'Europe et sur le monde.

Photo de tête d'article : crédit photo@Jessica Melines (BTS technico commercial dans les vins et les spiritueux), en stage au sud de la Croatie, sur la péninsule de Peljesac – 2022 – [Blog Moveagri](#)

Contacts : Les Chargées de mission Europe et et Programme Erasmus+

Anne-Sophie GOYON, Chargée de l'appui au programme Erasmus+ « Enseignement scolaire », anne-sophie.goyon@educagri.fr,

Corinne SAMOUILLA, Chargée de l'appui au programme Erasmus + « Enseignement supérieur », corinne.samouilla@educagri.fr,

Marthe GEOFFROY, Chargée de l'appui au programme Erasmus+ » Enseignement professionnel », marthe.geoffroy@educagri.fr,

Isabelle WILWERTZ, Chargée de l'appui au programme Erasmus+ « Education des adultes » et tous secteurs, isabelle.wilwertz@educagri.fr,

Aurelia HAIOUN, Chargée de l'appui au programme Erasmus+ « Jeunesse et Sport », aurelia.haioun@educagri.fr

France-Maroc : nouveau quinquennat de coopération

SIA2024 – Marc Fesneau et son homologue marocain

Mohamed Sadiki renforcent la coopération bilatérale agricole entre la France et le Maroc, avec la signature d'un accord dans le domaine de la formation et de l'enseignement supérieur.

Vendredi 1^{er} mars 2024, au Salon international de l'agriculture, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a rencontré son homologue marocain, Mohamed Sadiki, ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts du Royaume du Maroc. A cette occasion, ils ont échangé sur les enjeux de sécurité alimentaire, d'adaptation au changement climatique et de gestion de l'eau, mais aussi sur les coopérations en cours et à venir entre les filières agricoles françaises et marocaines.



Lors de leur rencontre, les ministres ont signé un arrangement administratif de coopération dans le domaine de la formation technique et professionnelle agricole et de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et forestier. Celui-ci sera mis en œuvre par Direction de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche (DEFR) du ministère marocain et la Direction

Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) du ministère français. Les deux Directeurs généraux, Benoît Bonaimé pour la France et son homologue marocain Bilal Hajjouji étaient bien entendus présents pour ce temps fort du partenariat entre les deux pays.

Le travail commun de coopération dans le domaine de la formation des équipes des deux pays ne s'est jamais arrêté. Le renouvellement de cet accord permet cependant aux équipes de disposer d'un cadre institutionnel renouvelé pour 5 ans.

Cet accord de coopération s'inscrit donc dans la continuité des nombreuses activités menées conjointement par la DEFR et la DGER ces dernières années. Il se structure autour de 6 axes.

Mobilités croisées

Il s'agit d'une part de promouvoir et faciliter la mobilité croisée, tout en encadrant la circulation, dans les deux sens, d'apprenants pour des stages ou des voyages d'études, individuels ou collectifs.

D'autre part, des enseignants et chercheurs s'associent pour organiser ensemble des séminaires, des recherches conjointes et des travaux en commun avec leurs étudiants, sur les deux rives de la Méditerranée.

Découvrir l'agriculture française

L'organisation de stages de découverte de l'agriculture française au bénéfice d'étudiants marocains existe entre les deux pays depuis 1990. Par exemple, en 2023, une cinquantaine d'étudiants de 15 instituts des techniciens spécialisés en Agriculture (ITSA) marocains, ont effectué un stage dans des exploitations agricoles françaises privées ou dépendant de l'enseignement agricole. Pendant 6 semaines, ils ont découvert l'agriculture et l'agro-alimentaire français en participant aux activités de la structure qui les accueille.

Par ailleurs, 46 étudiants de l'Ecole Nationale d'Agriculture (ENA) de Meknès, en 4ème année, issus de toutes spécialités ont été accueillis en voyage d'étude de 2 semaines à Montpellier et dans le Lot par l'Institut Agro Montpellier autour des thèmes de l'irrigation, l'installation des jeunes et la transformation des systèmes alimentaires en réponse au changement climatique. Enfin, une quarantaine d'étudiants agro ou véto de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV), ont effectué des stages de 1 à 2 mois en France.

Ancrage territorial et économique

Un consortium de 5 EPL français (bientôt 8) coordonné par la DRAAF Bourgogne Franche Comté et de 4 établissements marocains accompagnés par la DEFR a mis en oeuvre des échanges techniques et des mobilités étudiantes dans le domaine de l'agro-alimentaire depuis 2022.

Un partenariat inter-établissements entre 4 EPL français et 4 ITSA marocaines, sous la houlette de l'institut Agro Montpellier et de l'ENA de Meknès est également en cours autour de l'agroécologie. Il s'agit d'accompagner la transition agro-écologique des « polygones pédagogiques » marocains par des échanges avec les exploitations agricoles et ateliers de transformation des lycées français et de partager l'expérience sur la gestion des conséquences du changement climatique en agriculture.

Place à la formation initiale et continue des formateurs

Ce partenariat entre la DEFR et l'Ecole nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole français (l'ENSFEA), se concrétise en 2023-2024 par les deux personnels de la DEFR qui suivent le Master Ingénierie de la Formation et des Systèmes d'Emplois (IFSE) de l'ENSFEA.

L'ENSFEA et la DEFR prévoient d'organiser des webinaires d'échanges d'expérience entre enseignants.

Echanges sur l'inspection et le conseil

En 2022 et 2023, 4 missions de l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA) français ont appuyé la mise en place d'un service de l'Inspection au sein de la DEFR (appui à la définition des missions et à la structuration du service en 2022, appui à l'élaboration des guides d'inspection et formation des futurs inspecteurs à l'entretien en 2023). Ce travail conjoint a permis de déployer dès janvier 2024 un dispositif pilote d'inspection-conseil pour la formation

professionnelle agricole au Maroc. Fin 2024, l'IEA pourrait accompagner la DEFR dans l'analyse des pratiques et la capitalisation de cette expérience pilote, afin d'envisager son éventuelle extension.

L'IEA pourrait par ailleurs accueillir en France en stage d'observation 2 ou 3 futurs inspecteurs marocains.

Expertise sur les politiques publiques de formation et d'enseignement supérieur

Il s'agit d'échanger sur la politique publique de formation professionnelle et d'enseignement supérieur, sur des thématiques d'intérêt commun : l'attractivité des métiers et des formations, les passerelles entre niveaux de formation, l'évolution des pratiques pédagogiques dans un contexte d'évolution rapide des moyens d'accès à l'information.

Une volonté commune de garder le lien

En signant cet accord, les deux Ministres ont rappelé leur volonté commune de favoriser le développement et la consolidation des échanges et coopérations entre les institutions d'enseignement et de formation professionnelle sous leur tutelle. Ils ont également mis en évidence l'importance du renforcement des liens des acteurs de la formation agricole avec les autres intervenants des filières agricoles et agroalimentaires marocaines et françaises. Tous ces acteurs participent ensemble au développement agricole des deux pays.

Contact : Anne-Laure ROY, chargée de mission Maghreb, Asie au Bureau des relations européennes et de la coopération internationale – DGER, anne-laure.roy@agriculture.gouv.fr

Jan SIESS, animateur du réseau Maroc de l'enseignement agricole, jan.sieess@educagri.fr

Appel à projets de développement – EPA2 / Coopération européenne et internationale

Lancements des 3 appels à projets Emergence – Projets de développement (ex Tiers-Temps) – Chef de projet et de partenariat, pour sélectionner des projets participant aux objectifs du plan «Enseigner à Produire Autrement pour les Transitions et l'Agroécologie » (EPA2)

Une note de service précise la logique d'ensemble proposée pour les EPLEFPA pour construire dans la durée, une dynamique de projets d'innovation en réponse aux enjeux des transitions, portés dans le plan « Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie ». Elle décrit les modalités d'appel à candidature pour 3 dispositifs : Emergence – Chef de projet et de partenariat – Projets de développement (ex Tiers-Temps).

Particulièrement, les projets de développement s'inscrivent dans un ou plusieurs objectifs du plan « Enseigner à Produire Autrement pour les transitions et l'agroécologie » – des projets facilitant la mise en œuvre d'actions de coopération européenne ou internationale sur une durée de 3 ans.

Les projets de coopération européenne et internationale devront s'inscrire dans une ou plusieurs des thématiques prioritaires suivantes :

- Les transitions en Europe et à l'international
- L'agroécologie en Europe et à l'international
- L'atténuation et l'adaptation au changement climatique en Europe et à l'international
- La citoyenneté en Europe et à l'international
- Enseigner à produire autrement : échange ou construction de pratiques innovantes en Europe ou à l'international

Remarque :

En particulier, les projets de développement (ancien 1/3 temps) peuvent être sollicités pour monter et animer des projets de Coopération Europe et International en lien avec des partenaires du territoire et donc pour travailler aussi sur le développement de consortiums (Projet Erasmus+) pour un démarrage à la prochaine rentrée scolaire 2024-2025.

[Consultez la note de service DGER/SDRICI/2023-435 du 06-07-2023](#)

Date limite de dépôt des candidatures par les établissements : Du 8 janvier au 19 janvier 2024

La procédure de candidature est entièrement dématérialisée sur la plateforme Démarches simplifiées. Le lien sera diffusé quelques jours avant l'ouverture de la phase de dépôt sur la page dédiée aux dispositifs sur le site <https://adt.educagri.fr/>

Pour information :

- *Courant mars 2024 : Evaluation des dossiers par le jury pour Avis*
- *Mai 2024 : Décision de la DGER et annonce des projets lauréats*
- *Juin – Juillet 2024 : Conventonnement des projets lauréats de subvention*
- *1er Septembre 2024 : Début des projets*